

DEPARTEMENT
DE L'INDRE

COMMUNE
ARDENTES

Nombre de conseillers
en exercice : 27
présents : 18
votants : 22 (dont 4 pouvoirs)

date de convocation 1^{er} octobre 2024

certifié exécutoire
transmis à la Préfecture
le 16/10/2024

publié, affiché le 16/10/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf octobre à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie
en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles
CARANTON, maire

Etaient présents : Mesdames BEHRA, FOURRÉ, ARDOUIN,
Messieurs PINCHAULT, SALADIN, adjoints,
Mesdames GERBEAUD, LAPLAINE, GAUFILET, DESMAISON,
BIGNON, LANDRON et Messieurs PINON, GÉRARD,
BARACHET, BOUTIN, PAQUET, BERNARDET,

Excusés : Monsieur DALOT qui donne pouvoir à Monsieur
SALADIN, Madame BOUSSARDON qui donne pouvoir à
Madame BEHRA, Madame LE CARER-MIOTTON qui donne
pouvoir à Madame GAUFILET, Madame MOREAU JOSEPH qui
donne pouvoir à Madame ARDOUIN, Madame VIOL, Monsieur
GAURIAT,

Absents : Madame PRUNIER, et Messieurs LOUET, CHABENAT.

Monsieur PINON a été élu secrétaire.

Délibération n° 067/2024

**Objet : Désaffectation d'une partie du domaine public au 27 route de la Châtre à
« Clavières »**

Rapporteur : Michel SALADIN

Vu la délibération n°45/2024 du 12 juin 2024 concernant une régularisation cadastrale à
« Clavières »,

Considérant que pour parvenir à la vente de la propriété de Monsieur et Madame
GUILLANEUF, les offices notariales demandent que la parcelle du domaine public soit
déclassée après enquête publique,

Considérant que la vente de la propriété de Monsieur et Madame GUILLANEUF à la
Société PARIA va se faire en 2 temps :

- Vente de la parcelle A n°1064 telle qu'elle figure au cadastre par M &
Mme GUILLANEUF à la société PARIA
- Vente par la commune de la parcelle A n°2405 à la société PARIA après
désaffectation et déclassement suite à une enquête publique.

Vu la réunion organisée en mairie avec toutes les parties intervenant dans cette
négociation,

Vu l'accord de la société PARIA représentée par Monsieur ROUSSEAU d'acquérir cette
parcelle A n°2045 d'une surface de 42m² et de prendre en charge les frais liés à la
réalisation de l'enquête publique,

Accusé de réception en préfecture
035-213600059-20241009-2024-067-DE
Date de télétransmission : 16/10/2024
Date de réception préfecture : 16/10/2024

Considérant la configuration des lieux, Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à son déclassement avant aliénation.

Le déclassement de cette petite surface du domaine public bien qu'intégrée depuis de nombreuses années à la propriété riveraine doit être enclencher avant toute vente et il est nécessaire de réaliser une enquête publique préalable.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code de la voirie routière,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- De constater la désaffectation matérielle de cette partie du domaine public cadastrée A n° 2405 située au 27 route de la Châtre sur la commune d'Ardenes,
- De décider l'ouverture de l'enquête publique préalable au déclassement de l'emprise concernée,
- D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ces décisions et les documents y afférents.

Le Maire,
Gilles CARANTON



Le secrétaire,
Michel PINON

Accusé de réception en préfecture
036-21360059-20241009-2024-067-DE
Date de télétransmission : 16/10/2024
Date de réception préfecture : 16/10/2024